

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, LANGLET, TASSIN, RAJAONARIVELO, BEURDELEY, Mmes BALITOUT, FRETE, ZIRELLI, MM. TOULLIC, DAMIEN, RICARD, Mmes BOULEFROY, DAUMAS (Jusqu'à 20h45), DRELA, GENERMONT, VANDENBROM, OSTER, FOURE, DACQUIN, GRANDJEAN, MM. POTET, BELLOT, M. LASCHAMP, MM. FLAMANT, Ceschini, BONNARD, COPPIN, BONNETON, HAVEZ, IODICE

ETAIENT REPRESENTES : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY à partir de 20h45, Monsieur PILORGE qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame SMITS qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Madame PIHAN-GAUMET qui avait donné pouvoir à Madame VANDENBROM, Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Monsieur COPPIN, Madame SALSO GROSSHENNY qui avait donné pouvoir à Monsieur LANGLET

ABSENTS EXCUSES : Messieurs PRUVOT, ALLARD

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Madame RIVAS, Responsable financière

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DRELA Geneviève

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 27 mars 2017.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président accueille Monsieur Arnaud BRUZAT, directeur de l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise, nouvellement nommé et lui demande de se présenter.

Monsieur BRUZAT, originaire de la Creuse, est arrivé il y a plus d'un mois et souhaite expliquer sa feuille de route.

Il convient, dans un premier temps, de finaliser la structuration de l'EPIC. Il faut terminer le déménagement sur le site de Chiry Ourscamp qui est devenu le siège social.

Cet été sera construit l'observatoire de l'économie touristique (diagnostic) et Monsieur BRUZAT reviendra vers les élus pour travailler sur un plan de stratégie touristique sur trois ans (2018/2020).

Monsieur le Président accueille Messieurs ALMEIDA et TRUONG (cabinet D2X) pour une présentation de l'étude de site et des besoins pour la construction de la piscine intercommunale.

Monsieur TRUONG précise que le cabinet D2X est spécialisé dans la réalisation d'équipements publics et gère, à l'heure actuelle, 30 missions dans le domaine aquatique.

Monsieur ALMEIDA présente le contexte et les objectifs de l'étude (voir document joint).

Prochaines étapes :

- Comité de pilotage (qui se réunira avant le prochain conseil pour travailler sur les différents scénarios)
- Réunion publique avec les habitants et associations
- Choix du scénario au prochain Conseil Communautaire de juillet

Monsieur BONNARD demande si le diaporama peut lui être envoyé.

Monsieur LEFEVRE enverra un dossier à chaque commune.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Information

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Madame ENGELEN Béatrice, pour raison de santé, représentant la commune de Longueil Annel.

Il est rappelé que, lorsque le siège d'un conseiller communautaire issu d'une commune de plus de 1000 habitants devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires.

Dans le cas de Longueil Annel, le candidat supplémentaire sur la liste étant un homme, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

La nouvelle conseillère communautaire est Madame Florence PIHAN-GAUMET, excusée aujourd'hui.

② Juridique

2.1 Liste des marchés notifiés entre le 6 mars et le 24 avril 2017

Monsieur le Président informe l'assemblée du marché qui vient d'être notifié, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE	06/04/2017	D2X INTERNATIONAL	75008	PARIS	12 semaines	24 950 € HT forfait + tranche optionnelle

③ Finances

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne, de le rejoindre pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Il est à noter le départ de Madame DAUMAS qui donne pouvoir à Madame BOULEFROY.

3.1 Compte Administratif 2016 - Budget Général (annexe synthétique pour les points 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10)

3.1.1 Compte Administratif 2016 (Vote)

3.1.2 Affectation des résultats 2016 (Vote)

3.2 Compte Administratif 2016 - budget annexe pépinière d'entreprises

3.2.1 Compte Administratif 2016 (Vote)

3.2.2 Affectation des résultats 2016 (Vote)

3.3 Compte Administratif 2016 - Parc d'activités des Deux Vallées

3.3.1 Compte Administratif 2016 (Vote)

3.3.2 Affectation des résultats 2016 (Vote)

Le Compte Administratif permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives.

Madame RIVAS présente de façon synthétique les comptes administratifs.

Compte administratif – Budget annexe Fonctionnement

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 82,22 % et se décline ainsi :

	Budget 2016	CA 2016	% d'exécution
Chapitre 011 (fournitures et services)	4 211 780	3 753 498	89,12%
Chapitre 012 (frais de personnel)	1 836 860	1 760 736	95,86%
Chapitre 014 (atténuation de produits)	480 100	479 965	99,97%
Chapitre 65 (Subventions)	2 122 508	1 142 336	53,82%
Chapitre 66 (frais financiers)	30 050	18 311	60,94%
Chapitre 67 (dépenses exceptionnelles)	86 000	53 620	62,35%
Total	8 767 298	7 208 466	82,22%

Le chapitre 011 comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets. Cette dernière activité représente 67 % du chapitre. On enregistre une hausse de 4% par rapport à 2015.

Le chapitre 012 présente une hausse de 1 % par rapport à 2015. L'évolution de ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations, les postes créés durant l'année. Il est à noter que 3 postes sont mutualisés avec la mairie de Thourotte. Cette hausse s'explique, en partie, par les transferts de compétence (recrutement d'un chargé de mission pour la compétence GEMAPI).

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 479 965 €, soit une hausse de 164 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la contribution au redressement des finances publiques et du fonds de péréquation intercommunal et communal.

Le chapitre 65 globalise un montant de 1 142 336 € qui connaît une baisse de 1 % par rapport à 2015. Il est constitué principalement :

- de la contribution au SDIS pour 854 458 €
- des subventions aux organismes (association, collèges et communes) à hauteur de 88 886 €
- des indemnités des élus : 105 271 €
- de la subvention d'équilibre au budget annexe Parc des Deux Vallées : 14 116 €

Le chapitre 66 est en baisse de 33 % comparé au montant 2015. Cela concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 correspond essentiellement aux subventions versées aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation des habitats vétustes (OPAH).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 99.31 %

	Budget 2016	CA 2016	% d'exécution
Chapitre 013 (remboursement RH)	15 000	33 151	221,01%
Chapitre 70 (produits de services)	399 390	487 068	121,95%
Chapitre 73 (fiscalité)	6 229 245	6 193 214	99,42%
Chapitre 74 (dotations, subventions)	2 099 756	1 956 628	93,18%
Chapitre 75 (gestion courante)	-	4 555	
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	1 156	9 801	
Total	8 744 547	8 684 417	99,31%

Le chapitre 70 correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjours jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises...). On constate une hausse de 37 % par rapport à 2015 essentiellement due aux fréquentations du bateau promenade.

Le chapitre 73 connaît une hausse de 1 % avec une valeur de 6 193 214 € en 2016. Les contributions directes (taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises et la contribution de la valeur ajoutée des entreprises) représentent 83 % de ce montant.

Le chapitre 74 est en augmentation de 4 % par rapport à 2015. Il affiche un montant de 1 956 628 €. Les subventions proviennent du soutien de la CAF pour la participation aux activités jeunesse et de divers organismes pour le soutien à l'environnement.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle représente 40 % des subventions.

Le chapitre 77 a enregistré la cession du véhicule jumper Citroën pour une valeur de 6 000 €.

Investissement.

Les dépenses :

	Budget 2016	CA 2016	% d'exécution
Chapitre 16 (emprunts)	210 000	207 128	98,63%
Centre administratif	4 600	2 256	49,04%
Prog 105 (desserte Ribécourt Dreslincourt)	700 000	242 231	34,60%
Prog 106 (piscine communautaire)	4 891 235	12 600	0,26%
Prog 23 (bateau promenade)	260 000	176 664	67,95%
Prog 23 (pôle jeunesse)	177 188	158 026	89,19%
Prog 20 (logiciel)	2 100	2 100	100,00%
Prog 21 (terrains et matériel)	240 723	100 553	41,77%
Opérations sous mandat	200 000		
Total	6 685 846	901 558	13,48%

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 13.48 %

Les recettes :

	Budget 2016	CA 2016	% d'exécution
Chapitre 10 (FCTVA)	198 000	272 328	137,54%
Chapitre 13 (subventions)	1 076 503	842 328	78,25%
Avance et opérations sous mandat	210 000	-	
Réserve de 2015	1 600 000	1 600 000	100,00%
Total	3 084 503	2 714 656	88,01%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 88.01 %

Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2016.

Equilibre général

L'épargne de gestion s'élève en 2016 à 1 537 000.00 €. Cette dernière doit couvrir au minimum les intérêts de la dette.

L'épargne brute s'élève à 1 475 000.00 €. Il s'agit de la capacité d'autofinancement, elle doit couvrir en totalité le remboursement d'emprunt.

Il y a peu de dépenses d'investissement en 2016 comparativement à 2015 (1 115 000.00 € en 2016 contre 3 349 000.00 € en 2015).

Le résultat de clôture pour 2016 s'élève à 6 914 000.00 €. Ce montant permet de financer les futurs projets d'investissement.

Cette année, il y aura une différence entre le compte administratif de la CC2V et le compte de gestion de la perceptrice, suite à l'intégration du solde du Budget TAD de 18 000.00€.

Une attestation du Président doit être faite pour rajouter les 18 000.00 € et être en accord avec la perceptrice.

L'exécution budgétaire 2016 se présente dans son ensemble ainsi :

✓ **Budget principal CC2V**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	7 330 783,40 €	8 695 063,40 €
	Investissement	912 204,84 €	2 836 972,08 €
Reports 2015	Fonctionnement		1 026 143,36 €
	Investissement		2 598 951,03 €
Total		8 242 988,24 €	15 157 129,87 €

Le résultat de clôture de la collectivité est de 6 914 141,63 €

Restes à réaliser 2016	Investissement	5 284 835,00 €	188 056,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	7 330 783,40 €	9 721 206,76 €
	Investissement	6 197 039,84 €	5 623 979,11 €
Total		13 527 823,24 €	15 345 185,87 €
Intégration du solde du budget TAD			18 634,64 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 1 835 997,27 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)

✓ **Budget Pépinière d'entreprises**

En 2016 une subvention de 59 488.49€ pour les travaux réalisés en 2015 a été versée.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 621,22 €	50 031,67 €
Investissement	24 690,00 €	19 593,85 €
Total	67 311,22 €	69 625,52 €
Report 2015 Investissement	- €	59 488,49 €
Résultat cumulé	67 311,22 €	129 114,01 €

Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de clôture de 61 802.79 €

✓ **Budget Parc d'activités des Deux Vallées**

En fonctionnement, le budget étant un parc de lotissements les recettes doivent être égales aux dépenses en fin d'année. Le budget comprend beaucoup d'écritures d'ordre et de stock.

Il comprend 14 116.50 € de dépenses réelles qui correspondent à deux situations pour la SAO, les recettes correspondent à la subvention du budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 233,00 €	28 233,00 €
Investissement	14 116,50 €	14 116,50 €
Total	42 349,50 €	42 349,50 €

Le budget parc des deux vallées présente un résultat nul. Il n'y aura pas d'affectation de résultats car le résultat est à zéro

Les affectations de résultats

✓ **Budget principal CC2V**

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement	4 542 352€
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	1 390 423€
Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000€ (somme qui permettra de financer les budgets annexes)

✓ **Budget Pépinière d'entreprises**

Article 001 f 01 : excédent d'investissement	54 392 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	7 410 € (loyers)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget principal avec un résultat de clôture excédentaire de 6 914 141.63 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe pépinière avec un résultat de clôture excédentaire de 61 802.79 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe parc d'activités avec un résultat nul.

Monsieur le Président revient dans la salle et reprend la présidence.

3.4 Compte de gestion 2016- Budget Général

3.5 Compte de gestion 2016 - budget annexe pépinière d'entreprises

3.6 Compte de gestion 2016 - budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées

Monsieur le Président explique que les Comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor relatent les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2016.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget annexe.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget annexe pépinière d'entreprises.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget annexe Parc d'activités.

3.7 Décision modificative – Budget Général

Monsieur le Président explique que la décision budgétaire modificative N°1 du budget général permet principalement d'intégrer l'affectation des résultats :

DECISION MODIFICATIVE N°1			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prog 107 piscine communautaire	695 302 €	001 f 01 excédent d'investissement	4 542 352 €
		1068 f 01 excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000 €
21318 bâtiment administration générale	5 000 €	1641 f 01 emprunt	- 4 373 474 €
		021 f 01 virement section de fonctionnement	- 468 576 €
Total	700 302 €	total	700 302 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 f 01 virement section d'investissement	- 468 576 €	002 f 01 excédent antérieur	1 390 423 €
65738 Subv de fonctionnement budget annexe Parc des Deux Vallées	1 979 798 €	73111 contributions directes	60 541 €
61551 DRIB entretien matériel roulant déchetterie	3 000 €	73112 CVAE	14 984 €
6238 PISC divers communication piscine	6 000 €	7323 FNGIR	- 1 074 885 €
615231 DE entretien voirie desserte Ribécourt	25 000 €	73221 FNGIR	1 074 885 €
611 RLS prestation R.L. Steevenson	16 000 €	74834 réforme taxe foncière	43 737 €
611 URB prestation urbanisme	13 000 €	74835 réforme taxe habitation	19 674 €
617 AG étude administration générale	- 16 000 €	748314 dotation unique	674 €
6184 AG organisme de formation	11 000 €	7478 OM subventions autres organismes	20 000 €
615221 MDT entretien bâtiment	6 500 €	773 AC mandat annulé/exercice antérieur	900 €
		773 PISC mandat annulé/exercice antérieur	304 €
		7788 AG produits exceptionnels	1 068 €
		7788 DR produits exceptionnels	2 363 €
		7788 PJ produits exceptionnels	1 213 €
65738 subv de fonctionnement budget annexe bateau promenade	9 400 €	70872 remboursement du budget annexe bateau promenade	64 200 €
60611 eau BP	- 100 €	70688 prestations de services BP	- 80 000 €
60622 carburant BP	- 3 500 €		
60623 alimentation BP	- 400 €		
60631 entretien BP	- 500 €		
60632 petit équipement BP	- 7 000 €		
60636 vêtement de travail BP	- 350 €		
6064 fournitures administratives BP	- 250 €		
61551 entretien matériel roulant BP	- 280 €		
61558 autres biens mobiliers BP	- 4 672 €		
6156 maintenance BP	- 6 072 €		
6168 assurance BP	- 417 €		
6184 organisme de formation BP	- 450 €		
6231 annonce BP	- 10 618 €		
6238 divers communication BP	- 9 832 €		
6261 frais affranchissement BP	- 100 €		
6262 frais de télécommunications BP	- 500 €		
Total	1 540 081 €	total	1 540 081 €
TOTAL GENERAL	2 240 383 €	TOTAL GENERAL	2 240 383 €

Il apparait également en fonctionnement les dernières écritures de transfert concernant le bateau promenade (du budget principal vers le budget annexe).

L'affectation de résultats permet 2 choses :

- d'annuler l'emprunt inscrit pour l'élaboration du budget 2017
- d'inscrire, sur la partie fonctionnement, la subvention de fonctionnement pour alimenter le budget annexe Parc d'activités.

En recettes, il est inscrit les dernières notifications en fiscalité pour quelques subventions complémentaires, notamment la taxe foncière et taxe d'habitation.

Dans le cadre du barème éco emballage pour la vente de nos matériaux valorisés, une prime de 20 000.00 € a été versée car la CC2V a rempli l'ensemble des objectifs.

L'équilibre permet deux choses :

- l'inscription de 5000 € en investissement pour la rénovation du parking de la CC2V (courant juin),
- l'inscription du reliquat pour la piscine.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la Décision Modificative du budget principal.

3.8 Décision modificative – Budget annexe Pépinière d'entreprises

Monsieur LEFEVRE explique qu'une subvention du Département reçue en 2016 pour des travaux en 2015 ne peut être réaffectée au budget général. Cette somme de 54 392 € va donc rester quelques années et servira pour d'éventuels travaux.

En 2016, il est constaté un excédent de fonctionnement important. La pépinière a été remplie à 90% par des « anciens » locataires. Ce ne sera pas le cas en 2017 car les locataires sont arrivés au bout de leur contrat et ils sont, pour l'instant, peu nombreux.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la Décision Modificative du Budget annexe de la pépinière d'entreprises.

3.9 Vote du Budget Primitif « SPANC »

Monsieur le Président explique que la prise de compétence SPANC au 1^{er} janvier 2018 avait nécessité la création du service au dernier Conseil Communautaire (adoption du règlement, d'une convention avec la CCPS et création d'un budget annexe).

Il s'agit aujourd'hui d'adopter le Budget annexe qui s'équilibre par la redevance payée par les usagers (coût unitaire 98€).

C'est un budget qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Les dépenses sont essentiellement consacrées à la prestation avec la CCPS. Les recettes proviendront des redevances des usagers.

BUDGET SPANC 2017			
INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes		
NEANT			
Total	- €	total	- €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Recettes		
6063 Vêtement de travail	100 €	7062 redevance d'assainissement	9 800 €
6064 fournitures administratives	50 €		
626 frais d'affranchissement	350 €		
621 personnel extérieur au service	9 300 €		
Total	9 800 €	total	9 800 €
TOTAL GENERAL	9 800 €	TOTAL GENERAL	9 800 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le budget SPANC.

3.10 Vote du Budget Primitif « Bateau promenade »

Monsieur le Président rappelle que la création d'un Budget annexe pour la gestion du « bateau promenade » a été adoptée lors du dernier Conseil Communautaire.

Le Budget primitif « Bateau promenade » s'équilibre par une subvention du Budget général de 9 400.00 €.

Au niveau des recettes, il est prévu une subvention du budget général de 9 400 €.

BUDGET BATEAU PROMENADE 2017			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
NEANT			
Total	- €	total	- €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
60611 eau	100 €	70688 autres prestations de service	80 000 €
60612 électricité	2 000 €		
60622 carburant	2 000 €	7478 subv autres organismes	12 000 €
60623 alimentation	300 €		
60631 produits d'entretien	500 €	758 produits de gestion courante	5 €
60632 petit équipement	2 000 €		
60636 vêtement de travail	350 €	774 subvention d'équilibre	9 400 €
6064 fournitures administratives	100 €		
6135 location mobilière	150 €		
61551 entretien matériel roulant	4 000 €		
61558 entretien autre bien mobilier	2 000 €		
6156 maintenance	2 500 €		
6231 annonces	9 500 €		
6232 fêtes et cérémonies	500 €		
6238 communication divers	8 000 €		
6251 frais de déplacement	200 €		
62871 rembt de frais (salaires personnel)	64 200 €		
637 autres impôts	3 000 €		
658 charges de gestion courante	5 €		
Total	101 405 €	total	101 405 €
TOTAL GENERAL	101 405 €	TOTAL GENERAL	101 405 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le budget du bateau promenade.

II Développement durable

1.1 Etude de gouvernance GEMAPI

Monsieur TASSIN rappelle que la phase 1 de l'étude de gouvernance GEMAPI présente un état des lieux des maîtrises d'ouvrages actuelles exerçant la GEMAPI.

La compétence GEMAPI s'articule autour de 4 missions du grand cycle de l'eau (article L211-7 du Code de l'environnement).

- 1/ Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique
- 2/ Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau
- 5/ Défense contre les inondations et contre la mer
- 8/ Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées.

Les grands enjeux du territoire sur l'unité hydraulique Oise Moyenne sont :

- La préservation de la ressource en eau
- La gestion des risques
- La préservation des milieux
- La gestion de la gouvernance

S'agissant de la gouvernance, actuellement, seul l'EPTB Oise Aisne a un périmètre qui lui permet de porter le SAGE.

En ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Vallées du Matz (SIAEVM) étant dans le périmètre de deux EPCI, peut être maintenu à compter du 1^{er} janvier 2018, les deux EPCI se substituant de droit aux communes membres.

A ce stade de l'étude, le Comité de pilotage a mis en avant une organisation dissociée entre la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques.

GEMA :

Volonté d'un exercice à l'échelle de l'unité Oise moyenne – Création d'un syndicat mixte

SAGE :

Portage local – création d'un syndicat mixte

PI :

Deux scénarios :

- Une gestion à l'échelle de l'EPCI
- Une gestion déléguée à l'EPTB Oise Aisne

Monsieur DAMIEN demande comment la CC2V va réussir à se situer par rapport à GEMA et PI. Pourquoi ne pas tendre vers un seul syndicat.

Monsieur le Président explique que réglementairement il est possible de le faire.

Concernant GEMA, l'idée est de faire un regroupement avec le Chainois, le Noyonnais et le Pays des Sources.

Concernant le PI,

toutes les Communautés de Communes ne sont pas d'accord. L'entente Oise Aisne n'est pas très claire aujourd'hui sur ses intentions. Les inondations peuvent être gérées par la Communauté de Communes seule.

Monsieur BONNARD comprend les réticences envers l'Entente Oise Aisne.

Il pense que ne pas être présent dans les débats serait gênant, notamment pour recevoir les informations. Il aimerait pouvoir s'exprimer sur le dossier car notre territoire a des enjeux humains et industriels importants. Tous les aménagements pour éviter les crues doivent se faire en amont et si la CC2V ne fait pas partie des discussions, on ne saura pas ce qui se fait. Il serait peut-être intéressant de se rapprocher de l'Agence de l'Eau pour s'assurer d'être présent aux réunions et maintenir un dialogue.

Monsieur LEFEVRE souhaite rappeler que chaque commune concernée par le PPRI a dû recevoir un projet de la Préfecture et doit délibérer avant le 24 juillet.

Il est demandé aux communes de faire remonter leurs dates de conseils pour proposer une réunion de concertation et établir des délibérations cohérentes.

III Aménagement du territoire

1.1 Vente de la parcelle cadastrée ZD92 sur la commune de Pimprez à Monsieur THOMA

Monsieur LANGLET explique que dans le cadre du projet de la desserte industrielle à Ribécourt-Dreslincourt, la communauté de communes a acquis par voie d'expropriation la parcelle cadastrée ZD15 sur la commune de Pimprez afin d'y construire une voie de raccordement entre la nouvelle voirie et la commune. En 2015, cette voie de raccordement a nécessité la division de la parcelle ZD 15 en deux parcelles : la ZD 92 de 27 308 m² et la ZD 91 de 38 m². La route a été construite sur un chemin rural et sur la parcelle cadastrée ZD 91.

Par courrier en date du 19 août 2016, Monsieur THOMA, exploitant de la parcelle ZD 92, a sollicité la Communauté de Communes pour acheter ce terrain. Cette parcelle ayant été acquise par voie d'expropriation, les anciens propriétaires, Monsieur MORTIER et Madame FORTUNE, ont été informés, par courrier en date du 14 février 2017, de la décision de la Communauté de Communes d'aliéner ce bien et invités à opter entre l'exercice immédiat de leur droit de rétrocession et la renonciation à ce droit.

Madame FORTUNE a fait savoir sa décision de renoncer à son droit de rétrocession par courrier reçu le 8 mars 2017.

Monsieur MORTIER n'a pas transmis de réponse dans le délai de deux mois, ce qui vaut renonciation à l'exercice du droit de rétrocession. Vu l'avis des Domaines en date du 16 novembre 2016 qui estime la valeur du bien à 20 481€ soit (0.75 €/m²) et vu le montant de l'indemnité principale fixé par le juge de l'expropriation pour la parcelle ZD 15 de 21 786.80 soit 0.80 €/m², une offre a été faite à Monsieur THOMA au prix de 0.80 €/ m² soit 21 847.00 €. Celui-ci a donné son accord par courrier en date du 26 avril 2017.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la vente de terrain et autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente.

1.2 PRADET - SRADDET

Monsieur LANGLET rappelle que le SRADDET de la Région Hauts de France est un schéma qui rassemble tous les schémas (Climat Air Energie, Biodiversité, inter-modalité, déchets, ...). Il est construit sur 4 grands enjeux.

Pour sa mise en œuvre, la Région met en place des outils financiers, dont le PRADET. L'enveloppe du PRADET est fixée à 325 millions d'euros pour les territoires en dehors de Lille métropole sur 2016/2021.

Cette enveloppe est répartie sur 4 fonds territoriaux.

Ces fonds devront être consommés annuellement et faire l'objet d'un dépôt de projet au 1^{er} novembre de l'année n-1.

Les projets concernés devront revêtir un caractère communautaire mais pourront être portés par une maîtrise d'ouvrage communale.

Monsieur LEFEVRE précise que la Région organise une réunion fin juin à l'intention des DGS et des EPCI. Il est demandé, pour fin juin, de faire remonter les projets de nos territoires.

Même si c'est une enveloppe, la Région « s'assurerait » qu'il y ait un équilibre de répartition entre les territoires. Cependant, les premiers qui déposeront les dossiers seront les premiers servis.

Les projets devront être déposés chaque année avant le 1^{er} novembre (la condition est de commencer les travaux l'année suivante) et devront avoir un rayonnement intercommunal (exemple de la Médiathèque de Ribécourt).

Monsieur CESCHINI demande si la piscine intercommunale peut rentrer dans ce dispositif.

La réponse est oui, mais aujourd'hui les délais d'exécution restent flous. La date de commencement des travaux n'est pas connue. Le risque est d'attendre et de ne plus avoir de subvention en 2020.

1.3 Modification apportée aux autorisations d'urbanisme suite à la loi Patrimoine

Monsieur LANGLET explique que, suite à la publication du **décret n° 2017-456 du 29 mars 2017** relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables **depuis le 1^{er} avril 2017**, de nombreux travaux ne sont plus dispensés de formalités dans les périmètres des sites patrimoniaux remarquables et les abords des monuments historiques.

Voici les principales modifications :

Dans le périmètre des abords des monuments historiques, sont maintenant soumis à **déclaration préalable (DP)** :

- Les ouvrages d'infrastructures terrestre, maritime, fluviale, portuaire ou aéroportuaires ainsi que les outillages, les équipements ou les installations techniques directement liés à leur fonctionnement, à leur exploitation ou au maintien de la sécurité de la circulation maritime, fluviale, ferroviaire, routière ou aérienne,
- Les nouvelles constructions dès le premier m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (≤ 20 m² et d'une hauteur ≤ 12 m),
- Les terrasses de plain-pied,

- Les piscines dont le bassin a une superficie $\leq 100 \text{ m}^2$ et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80m,
- Les habitations légères de loisirs implantées dans un parc résidentiel de loisirs,
- Les éoliennes terrestres dont la hauteur est $<$ à 12m,
- L'installation de mobilier urbain ou d'œuvres d'art, les modifications des voies ou espaces publics et les plantations qui sont effectuées sur ces voies ou espaces, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires et des travaux imposés par les réglementations applicables en matières de sécurité,
- Les plateformes nécessaires à l'activité agricole.

Dans le périmètre des abords des monuments historiques, sont maintenant soumis a **permis d'aménager (PA)** :

- Les lotissements,
- L'aménagement d'une aire de jeux et de sport, d'un golf, les aires de stationnement ouvertes au public, les dépôts de véhicules et les garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs quelle que soit leur taille,
- Les affouillements et exhaussements du sol de plus de 2 m et portant sur une superficie de 100 m^2 ,
- La création d'une voie ou les travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante.

Pour rappel, depuis le **1^{er} mars 2017**, les personnes physiques sont tenues de **recourir à un architecte** dès qu'elles édifient ou modifient une construction de **150 m^2** de surface de plancher (à l'exception des constructions à usage agricole).

Pour tout permis d'aménager déposé à compter du **1^{er} mai 2017**, il y aura obligation de **recourir à un architecte** pour établir le projet architectural, paysager et environnemental d'un **lotissement dont la surface de terrain à aménager est $> 2\,500 \text{ m}^2$** .

IV Tourisme

1.1 Avenant à la convention 2017 du Musée Territoire 14/18

Monsieur PASTOT explique que la convention financière 2017 du Musée Territoire adoptée lors du Conseil du 6 février 2017 ne prenait pas en compte la participation de la Communauté de Communes de Retz en Valois.

Les élus de la CCRV ont délibéré le 7 avril 2017 pour intégrer le Musée Territoire afin de valoriser leurs sites hérités de la grande guerre et de travailler sur un projet de commémoration en lien avec l'inauguration de la tour Mangin à Villers Cotterêts. Cet avenant prend en compte l'intégration de la CCRV au financement du Budget Musée Territoire (24%) et l'inscription d'une subvention régionale pour le poste de coordinatrice, faisant ainsi passer la participation de la CC2V de $28\,075.00 \text{ €}$ à $19\,932.00 \text{ €}$.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de passer un avenant à la convention Musée Territoire et autorise Monsieur le Président à le signer

1.2 Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du chemin de randonnée Louis Stevenson

Monsieur PASTOT explique que la demande de subvention concerne les dépenses liées à l'application vidéo guidée « au fil des Deux Vallées avec Robert Louis Stevenson » ainsi que le matériel de balisage du sentier de randonnée pour un montant de 12 246.00 €HT selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux	Montants subventions
Europe (LEADER)	64%	10 397.44 €
Département	16%	2 599.36 €
Autofinancement CC2V	20%	3 249.20 €

Il est précisé qu'il y aura un week-end inauguration les 20 et 21 mai 2017.

Une chasse aux trésors sera organisée le samedi dans la forêt d'Ourscamp avec le nouveau parcours vidéo guidée. Le dimanche, il est prévu une promenade sur l'escapade.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

1.3 Avenant à la convention « Ventes de produits touristiques fluviaux » avec l'EPIC

Monsieur PASTOT propose la modification de la convention qui porte sur deux points :

- La mise à disposition du bateau à l'Office de Tourisme gratuitement dans le cadre d'opérations destinées à la recherche de nouvelles clientèles,
- La mise à jour des tarifs de la Cité des Bateliers.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le budget du bateau

V Culture et Sport

1.1 Demandes de subvention d'associations

Monsieur PASTOT explique que deux associations du territoire ont déposé des demandes de subvention, à savoir :

Association	Objet de la demande	Observations	Montant proposé
CLUB DU TIR A L'ARC LE PLESSIS BRION	championnat de France à Nîmes de sport individuel les 17-18 et 19 février 2017	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	200.00
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France d'hiver à Dunkerque du 23 au 26 mars 2017	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	49.55
CLUB DU TIR A L'ARC LE PLESSIS BRION	championnat de France à Vittel de sport individuel les 4 et 5 mars 2017	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	200.00

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les demandes de subventions des associations.

VI Questions diverses

Homage aux victimes civiles

Le Conseil Municipal de Chiry Ourscamp s'est prononcé pour la création d'un espace mémoriel à Chiry Ourscamp en hommage aux victimes civiles de la première guerre mondiale.

Cette commune, comme beaucoup dans le territoire, a été très impactée (Ribécourt, Pimprez, Bailly...).

L'idée est de rendre hommage aux civils tués qui ont été oubliés durant cette guerre. Beaucoup ont disparu parce que les registres d'état civil ont été perdus.

L'idée serait de faire un lieu départemental de commémoration, un espace dédié à tous les civils du département. Cela pourrait être un lieu stratégique du tourisme de mémoire (lieu d'explication).

Monsieur BONNARD demande si le conseil est favorable à ce projet.

Dans le cadre de la déviation, il y a des terrains délaissés qui pourraient être aménagés. Des échanges à ce sujet ont commencé avec le Département.

Une inauguration pourrait être prévue en décembre 2018.

Monsieur le président est favorable à ce projet.

Pour information l'ouverture de la déviation aura lieu les 22 et 24 mai prochain.

La séance est levée à 22H00